

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 08 Avril 2025
	Délibération N° : 20250408-01
OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES LOTS DU LOTISSEMENT « HANNIBAL » A LA GARCINE -	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 du mois d'avril le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 02/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – LACROIX Charles – Florent BUES – Florian BOURCIER – Alexandre RENIE – Philippe BOULET – Dominique LEPAS -

POUVOIRS : 2

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX -

Carine AUDIER-MERLE a donné pouvoir à Florian BOURCIER -

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles LACROIX.

Le Maire rappelle que la commune d'Abriès-Ristolas a achevé la révision générale du PLU de la commune déléguée d'Abriès qui a été approuvé par le Conseil Municipal le 26 juillet 2024.

Le PADD de ce PLU insiste notamment sur la nécessité, pour l'avenir du territoire municipal, de conserver une population permanente conséquente et de trouver des moyens d'action pour permettre à de nouveaux habitants de s'installer durablement dans notre commune. La municipalité a décidé, dès l'année 2020, de lancer plusieurs opérations immobilières pour répondre aux enjeux du logement, dont la création au cœur du quartier de la Garcine, d'un nouveau lotissement de sept parcelles, le lotissement Hannibal.

Le Maire expose que les travaux nécessaires à la remise en état des terrains et à leur viabilisation ont été menés durant les deux dernières années, il est donc désormais possible de proposer à la vente les sept parcelles constructibles issues de cet aménagement.

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du projet de règlement d'attribution des lots et de ses annexes (règlement du lotissement, plan de bornage, plan de composition du lotissement, plan d'hypothèse d'implantation et formulaire de candidature d'acquisition).

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en vente les sept parcelles constructibles du lotissement « Hannibal » selon les modalités fixées dans le règlement d'attribution des lots tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré et voté par 11 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE l'exposé et la proposition du Maire,

APPROUVE le règlement d'attribution des lots du lotissement « Hannibal » y compris ses annexes, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à mettre en vente les sept parcelles constructibles composant le lotissement « Hannibal »,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la communication auprès du public de cette offre de vente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.